

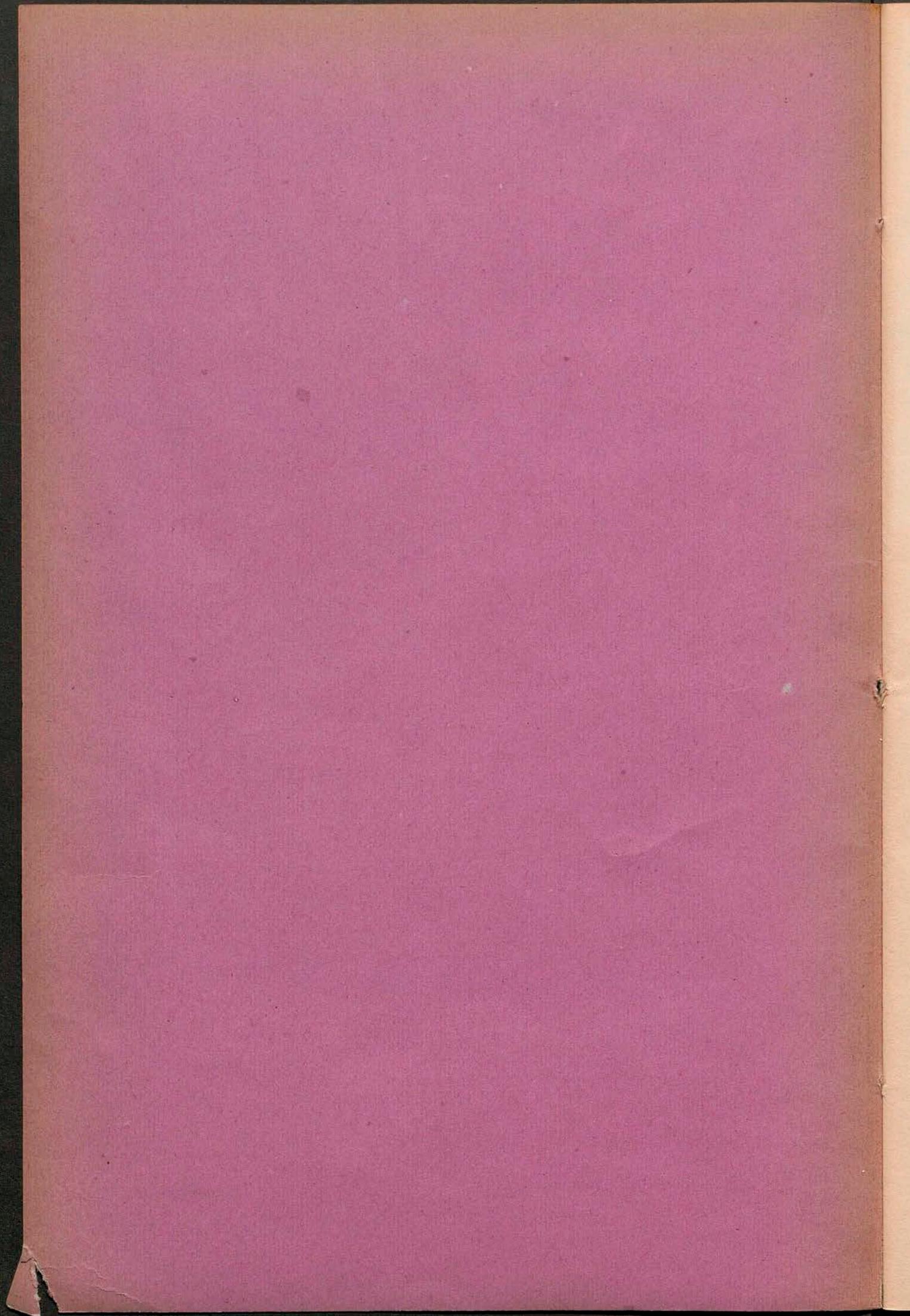
*COMMISSION chargée de l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la construction d'un hôtel des Postes et des Télégraphes à Fontainebleau et à un emprunt de 170.000 francs à contracter par cette ville; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif à la construction d'un hôtel des Postes et des Télégraphes à Saint-Nazaire (Loire-Inférieure). (N° 171 et 175, session 1893.)*

Nommée le 30 Mai 1893.

MM.

- 1<sup>er</sup> BUREAU : ANGLÈS.  
2° — BAUDENS.  
3° — DULAC.  
4° — RÉGISMANSET.  
5° — HUGUET.  
6° — BISSEUIL.  
7° — CHOVET.  
8° — PEAUDECERF.  
9° — BENOIST.

70





La commission s'est réunie le jeudi 1  
prochain à 1 heure.

Ont été élus : Président M. Benoit  
Secrétaire M. Rejlander

Les commissaires élus ont remis au Président  
qu'ils avaient mandat d'accepter le projet. Toutefois  
M. Rejlander élu pour la sixième lecture a fait  
cette objection que l'engagement contracté par l'Etat  
dans les deux cas soumis à la Commission était  
un fond et ne constituait un engagement dérivé de l'Etat  
et dans des conditions fort onéreuses pour lui.

Et conformément à l'avis de M. Rejlander  
la majorité de la Commission décide d'entendre  
à ce sujet les explications de M. Maurice  
Ministre des finances.

Et la Commission ajourne à une  
prochaine séance.

Le Secrétaire

A. Rejlander

La commission s'est réunie le mardi 27 juin sous  
la présidence de M. Benoit.

Tous les membres étaient présents.

M. Rejlander Délégué de M. le Directeur général  
des Postes et des Télégraphes assisté à la séance et  
répond aux diverses explications qui lui sont demandées  
par les membres de la Commission. — Il explique  
nettement comment l'Administration a été amenée  
à conclure les traités relatifs aux lignes de postes  
de l'Algérie et de Tunisie. Il insiste sur l'urgence  
à ces traités une installation définitive en raison des  
fautes de déplacement - urgente à faire les constructions  
projets pour répondre aux exigences de services  
et enfin avantages spéciaux réservés à l'Etat par  
ces traités.

La Commission reprend après le déjeuner de

Monsieur le Délégué : la Commission reconnaît  
que le mode d'emprunt employé pour l'Etat est  
ancien et qu'il serait de mauvaise  
administration de le laisser subsister.

Toutefois en raison des sommes relativement  
peu importantes mises en jeu pour les deux projets,  
en raison de l'urgence que comporte la construction  
de ces deux hôtels et de la compensation qui résulte  
pour l'Etat de certains avantages spéciaux concédés  
par le Trésor, la Commission décide à l'unanimité  
d'approuver les deux projets soumis au Sénat, mais  
sous la réserve des considérations qui précèdent.

M. Bandas est élu à l'unanimité  
rapporteur pour les deux projets.

Le secrétaire

*J. B. B.*

Le mardi Neige jura 1893, la commission s'est  
réunie sous la présidence de M<sup>r</sup> Besson.

M<sup>r</sup> Besson donne lecture des deux rapports  
sur les projets de construction des deux hôtels des  
proches de St-Mazaire & de Fontainebleau.

Ces deux rapports sont adoptés à l'unanimité  
à la séance en cours.

Le secrétaire

*Regimont*